

## Conditions générales de participation au panel d'enquêtes BUT

### Préambule

La société BUT International, société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25€ dont le siège social est situé au 1, avenue Spinoza, 77184 - EMERAINVILLE, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 722 041 860, a missionné la société CoSpirit, société anonyme au capital de 110 382,55 € dont le siège social est situé 28, Rue Feydeau 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 437 953, afin de constituer, animer et interroger un panel de personnes physiques à des fins d'études de marché et de sondages concernant :

- Ses catalogues, dépliants et documents publicitaires distribués en boîtes aux lettres et tout autre support de communication,
- Les attentes de la clientèle / consommateur concernant sa communication, les produits et services proposés par BUT
- L'expérience client / consommateur.

Dans ce cadre, la société CoSpirit a été missionnée par BUT afin de gérer au nom et pour le compte de cette dernière, tous les aspects de la relation avec les panélistes, notamment l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription au panel (ci-après « les conditions générales ») et l'organisation des tirages au sort liés.

En aucun cas, l'adhésion du panéliste aux présentes conditions générales ne crée de lien de subordination, que ce soit avec BUT, CoSpirit, leurs partenaires ou membres de leur groupe. Le panéliste demeure libre de cesser à tout moment de participer aux enquêtes, soit qu'il ait expressément manifesté sa volonté en ce sens, soit qu'il ne donne pas suite à un e-mail.

### Article 1 champ d'application

Les présentes conditions générales régissent toutes les enquêtes mises en œuvre par CoSpirit au nom et pour le compte de BUT, auxquelles le panéliste participe, ainsi que le tirage au sort éventuellement organisé à l'issue d'une enquête.

Elles ont vocation à exposer les conditions selon lesquelles les panélistes sont éligibles à la participation aux enquêtes, le cas échéant les modalités de leur participation et celles du tirage au sort.

### Article 2 conditions d'éligibilité

1. La participation au panel est ouverte exclusivement aux personnes physiques répondant à l'ensemble des critères suivants :

- Personnes physiques majeures,
- Résidant en France métropolitaine,
- Disposant d'une adresse électronique valide,
- Disposant d'un accès à Internet,
- Ayant renseigné l'ensemble des informations requises dans le formulaire d'inscription à savoir : présence ou non d'un « stop pub » sur la boîte aux lettres, type d'habitation

- Le cas échéant, répondre aux questions portant sur tout autre support de communication, et/ou sur ses attentes en tant que client / consommateur, son expérience client / consommateur,
  - Le cas échéant, accepter la mise à jour des présentes conditions de participation,
  - Et ce avant l'expiration du délai précisé dans l'e-mail.
3. Pour participer aux enquêtes spécifiques, le panéliste doit seulement répondre aux questions complémentaires qui peuvent notamment porter sur la communication de BUT sous toutes ses formes, et/ou ses attentes en tant que client / consommateur et/ou son expérience client / consommateur et/ou éventuellement aux questions permettant de qualifier son profil (par exemple : âge, sexe, catégorie socio-professionnelle..). Ces questions de profil seront exploitées de manière statistique. Elles permettront de redresser les résultats pour être représentatif de la population et d'analyser les résultats par type de profil.
  4. À l'issue de sa participation à l'enquête conformément aux modalités ci-dessus, le panéliste sera inscrit au tirage au sort éventuellement organisé à l'issue de celle-ci, pour tenter de gagner l'un des lots mis en jeu.
  5. CoSpirit se réserve le droit d'exclure de l'enquête concernée et/ou du panel, tout participant ayant communiqué ou tenté de communiquer des informations inexactes. De la même façon, CoSpirit se réserve le droit d'exclure du panel, le panéliste n'ayant pas donné suite aux messages successifs l'invitant à accepter les conditions générales mises à jour.

#### **Article 4 contrôle de fiabilité**

Le panéliste est informé que dans le cadre de son mandat, CoSpirit peut réaliser des opérations de contrôle de fiabilité des réponses apportées aux enquêtes par tous moyens ; le résultat de ces contrôles pouvant avoir pour conséquence l'exclusion du panéliste.

#### **Article 5 responsabilité**

Il est rappelé que CoSpirit organise les enquêtes de façon aléatoire et peut être amenée à reporter ou supprimer une enquête sans que les panélistes puissent engager sa responsabilité à ce titre.

Par ailleurs, la participation au panel se faisant via le canal internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques.

En conséquence, CoSpirit ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

## 6.1 Participation

Le tirage au sort est réservé aux panélistes participants aux campagnes d'interrogation mises en œuvre par CoSpirit pour BUT.

Il est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure respectant les conditions suivantes :

- L'ensemble des conditions d'éligibilité d'inscription au panel telles qu'exposées ci-dessus,
- La ou les réponse(s) aux questions de l'enquête selon les modalités énoncées ci-dessus,
- L'acceptation des conditions générales.

L'inscription à un tirage au sort étant liée à la participation à une enquête, une seule participation par foyer et par enquête est possible. Toute participation additionnelle sera rejetée.

La participation se fait uniquement en ligne, par e-mail adressé dans le cadre de l'enquête. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Le personnel salarié de CoSpirit, de même que celui du Groupe BUT, les membres de leur famille et conjoints, les personnes morales et tous partenaires ayant participé à l'organisation du tirage au sort en sont exclus.

Toute fraude, toute information inexacte ou mensongère communiquée par un participant, entraînera la nullité de sa participation.

## 6.2 Dotations

### 1. Lots mis en jeu

Les lots mis en jeu diffèrent selon le type d'enquête proposé et sont rappelés dans l'e-mail d'enquête.

Sont mis en jeu pour les enquêtes réception de dépliant :

- Courte (1 à 2 questions) : 4 bons d'achat BUT d'une valeur commerciale unitaire de 100 €. Quatre, (4) gagnants seront tirés au sort et remporteront un bon d'achat d'une valeur de 100 €.
- Longue (3 à 15 questions) : en répondant à ces questions, le participant double ses chances de gagner la bon d'achat

Sont mis en jeu pour les enquêtes spécifiques courtes (1 à 9 questions) :

- 4 bons d'achat BUT d'une valeur commerciale unitaire de 100 €. Quatre, (4) gagnants seront tirés au sort et remporteront un bon d'achat d'une valeur de 100 €.

Sont mis en jeu pour les enquêtes spécifiques longues (10 à 20 questions) :

- 2 bons d'achat BUT d'une valeur commerciale unitaire de 200 €. Deux, (2) gagnants seront tirés au sort et remporteront un bon d'achat d'une valeur de 200 €.

Si le lot n'a pu être remis au gagnant plus de deux mois après le tirage au sort (échec de la vérification d'identité, le gagnant ne s'est pas rendu en magasin etc..), les lots seront réputés abandonnés et resteront acquis à BUT. Aucune démarche ne sera faite à l'égard des perdants.

### 3. Dotations exceptionnelles

A titre exceptionnel, la dotation peut être améliorée. Le cas échéant, les panélistes en seront informés via une mention dédiée dans le mail de l'enquête concernée.

Pour ces tirages au sort exceptionnels, la dotation peut être doublée, que ce soit en nombre et/ou en valeur unitaire.

Ainsi, lors de ces tirages, jusqu'à huit (8) bons d'achat ou cartes cadeaux BUT d'une valeur commerciale unitaire de QUATRE CENT EUROS (400) €, peuvent être mises en jeu.

Les conditions de participation et les modalités de mise à disposition des lots restent inchangées.

### 6.3 Dépôt et consultation

Les conditions générales sont déposées auprès de la SCP DENJEAN-PIERRET et VERNANGE, huissiers de justice à TOULON et consultable sur le site de l'étude : [www.etude-huissier.com](http://www.etude-huissier.com)

Il est consultable sur le site internet :

[https://csp-analysis.sphinxonline.net/but/images/cgp\\_panel\\_enquetes\\_but.pdf](https://csp-analysis.sphinxonline.net/but/images/cgp_panel_enquetes_but.pdf)

### 6.4 Contestations

La participation à ces tirages au sort implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

En aucun cas, CoSpirit et BUT ne pourront être tenus responsable du délai de mise à disposition du (des) lots ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier du (des) lots pour des circonstances hors du contrôle de CoSpirit ou de BUT.

CoSpirit et BUT déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

CoSpirit et BUT se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans les présentes conditions générales ou aura tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

- Réaliser des contrôles de cohérence des réponses,
- Permettre l'élaboration de statistiques anonymisées pseudonymisées pour la restitution des résultats à BUT.

Pour plus d'information, voir [la politique de confidentialité](#) également accessible depuis les bas de mail d'inscription au panel et aux enquêtes.

#### **Article 8 réclamation - médiation**

Pour toute réclamation ou interrogation relative au déroulement d'une enquête, ou plus généralement, à l'application des présentes conditions générales, la société CoSpirit se tient à la disposition du panéliste aux coordonnées suivantes : [sondage@butenquete.com](mailto:sondage@butenquete.com)

Le service client de BUT peut également être contacté par e-mail envoyé à l'adresse suivante : [relation.clients@but.fr](mailto:relation.clients@but.fr)

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, il est rappelé que les différends qui viendraient à se produire à propos des présentes conditions générales pourront être soumis gratuitement à la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

#### **Article 9 indépendance des clauses**

La nullité éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leurs effets.

#### **Article 10 loi applicable et règlement des litiges**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif aux présentes sera exclusivement soumis aux juridictions françaises.

Déposé le 13/01/2021